



Châtaignier

N°05
30/07/2020



Animateur filière

Raphaël RAPP
Chambre régionale
d'agriculture
Nouvelle-Aquitaine
raphael.rapp@na.chambagri.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Grand Sud-Ouest
Châtaignier N°X
du JJ/MM/2020 »



Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

- **Carpocapse de la châtaigne (*Cydia splendana*)** : Tout début du vol, toujours aucun papillon sur la moitié des pièges suivis. Risque faible de pontes et d'éclosions.
- **Tordeuse de la châtaigne (*Pammene fasciana*)** : Vol en forte baisse. Le pic de vol semble passé. Une estimation des dégâts peut être réalisée via l'observation des bogues durant la chute physiologique, les bogues attaquées présentant une zone brunifiée là où la larve a attaqué.

• Carpacapse de la châtaigne (*Cydia splendana*)

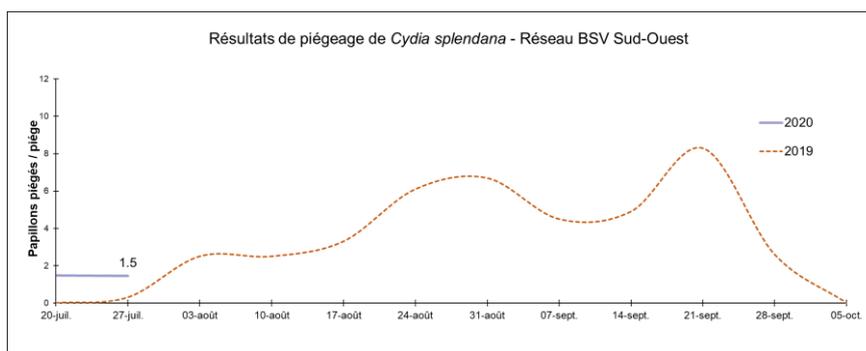
Rappel du cycle

La ponte débute 4 à 5 jours après l'accouplement des femelles. L'éclosion débute 10 à 12 jours après la ponte. La larve peut atteindre jusqu'à 12 à 16 mm et présente une couleur blanche ou rosée en fin de développement. Elle passe par plusieurs stades larvaires :

- *Le stade baladeur* : la chenille accède à la bogue en circulant sur le feuillage et les rameaux. Elle y pénètre jusqu'à l'intérieur de la châtaigne ;
- *5 stades larvaires* : la chenille poursuit sa croissance dans le fruit pendant 40 à 45 jours, durant lesquels elle se nourrit de l'amande et creuse une galerie qui contient ses excréments ;
- *À la fin de sa croissance*, la larve perfore l'enveloppe de la châtaigne et s'enfonce dans le sol. Elle tisse un cocon (hibernaculum) et entre en diapause pour se métamorphoser l'été suivant.

Observations du réseau

Cette semaine, **il a été piégé des carpacapses de la châtaigne sur 50 % des parcelles** observées cette semaine, amenant à une **moyenne de 1,5 papillons/piège**.



Evaluation du risque : Tout début du vol, toujours aucun papillon sur la moitié des pièges suivis. Faible risque de pontes et d'éclosions. Les grosses chaleurs de ces quelques jours ne seraient pas favorables à l'émergence des papillons.

Dégâts

Fruits véreux, particulièrement sensibles au développement des pourritures des châtaignes. Les pontes tardives peuvent entraîner des développements de larves dans les fruits commercialisés.

• Tordeuse de la châtaigne (*Pammene fasciana*)

Autre papillon attaquant la châtaigne et au **vol plus précoce que le carpocapse** (début juin à début août). S'attaquant préférentiellement aux jeunes bogues vertes, elle en provoque notamment la chute précoce (symptôme typique, photo ci-contre).



Depuis quelques années, dans le Sud-Ouest, ses larves sont régulièrement observées sur fruits, à la récolte. **Les larves de cette espèce ont également été trouvées dans des galls de cynips**, notamment dans le Sud-Est de la France, ce qui *pourrait* être une piste expliquant son apparente progression dans les vergers du Sud-Ouest sur ces dernières années.

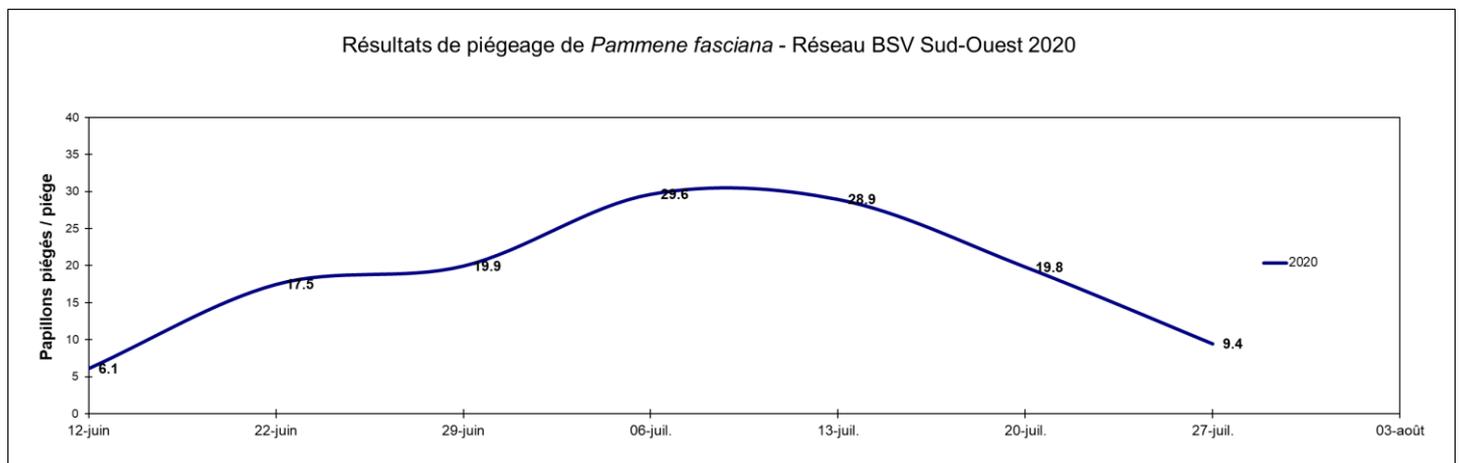
Eléments de biologie :

Espèce considérée univoltine (une génération par an).

La larve se nourrit d'abord du limbe foliaire avant de s'attaquer aux jeunes bogues vertes qui se trouvent alors dans une phase d'accroissement des épines. Elle pénètre dans les fruits en formation à travers leur cicatrice hilare et en détruit le contenu. **Les larves sont mobiles, une seule peut infester plusieurs bogues et entraîner leur chute précoce.** Tout autour des trous, les larves laissent des excréments granuleux déposés entre les épines et reliés entre eux par des fils soyeux.

Pammene fasciana a également pour plantes hôtes le chêne, l'érable et le hêtre.

Observations du réseau : Vol en forte baisse.



Pour ne pas la confondre avec d'autres tordeuses, il est possible de se fier au motif de l'aile antérieure : tache blanche médiane, à l'extrémité de laquelle apparaissent trois petites taches noires, suivies de deux bandes gris-plomb brillantes, qui forment une zone brune à quatre traits noirs; le long du bord avant se trouvent des entailles noires en forme de virgule.



← Adulte mâle de *Pammene fasciana* (tordeuse)

(crédit photo : T. M. Gilligan & M. E. Epstein, TortAI
(<http://idtools.org/id/leps/tortai/>))



Evaluation du risque : On se dirige vers la fin du vol.

Fort risque d'éclosions, risque de ponte en baisse.

Piège à phéromones pour le suivi de la tordeuse de la châtaigne, en Charente, le 25/06/2020

(crédit photo : L.BERTHAUD)

Larve de tordeuse de la châtaigne
Pammene fasciana

(crédit photo : T. M. Gilligan & M. E. Epstein, TortAI
(<http://idtools.org/id/leps/tortai/>))



Prochain BSV Châtaigne GSO : jeudi 06/08

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Grand Sud-Ouest Châtaignier sont les suivantes :

Chambre régionale d'agriculture Nouvelle-Aquitaine, Fredon N-A, Chambres départementales d'agriculture de la Dordogne, de la Corrèze et du Lot, SCA SOCAVE, Périgourdine, Invenio, Valcausse et les agriculteurs observateurs

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".